

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE

COMMUNE DE RAUCOULES

ENQUETE PUBLIQUE

PROJET DE REGLEMENTATION DES BOISEMENTS

RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

COMMISSAIRE ENQUETEUR : Mr Jacques chandés

43700 Blavozy

SOMMAIRE

Procès-verbal du déroulement de l'enquête

Annexes

Conclusions du commissaire enquêteur

Procès-verbal du déroulement de l'enquête

Chapitre 1 : Généralités concernant l'enquête

1.1 Objet de l'enquête

Enquête publique ayant pour objet le projet de réglementation des boisements et reboisements de la commune de Raucoules.

Par arrêté de Mr Le Président du conseil général de Haute-Loire en date du 6 Juin 2012 il est constitué une commission communale d'aménagement foncier dans la commune de Raucoules. Cette commission a été renouvelée le 1 Juillet 2014 par arrêté de Mr le Président du Conseil Général de Haute-Loire.

L'avant projet de zonage a été présenté à la Commission Communale d'aménagement foncier en date du 23 Septembre 2014. Cette dernière a validé à l'unanimité par un vote à mains levées le pré-zonage ainsi que les périmètres : libre , interdit et réglementé . Elle a également approuvé la réglementation particulière concernant les sapins de Noël.

1.2 Cadre Juridique

La présente enquête est réalisée en application :

-Du code rural,

-De la délibération du Conseil Général de Haute-Loire en date du 22 octobre 2012.

1-3 Préparation de l'enquête

Monsieur Le Président du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand nous a désigné pour assurer les fonctions de Commissaire Enquêteur par décision du 22 Juillet 2014. Mr Yves Chavent a été désigné en qualité de Commissaire Enquêteur suppléant.

Monsieur le Président du Conseil Général de Haute-Loire par arrêté N° SET/2014-313 du 2 Octobre 2014 portant ouverture de ladite enquête a décidé de l'ouverture de celle-ci.

J'ai rencontré à deux reprises Mme la secrétaire de la CCAF , agent du Conseil Général de Haute-Loire qui m'a donné toutes les explications nécessaires à la compréhension du dossier tant sur le plan réglementaire que financier. Après la fin de l'enquête j'ai rencontré Mme la secrétaire de la CCAF afin de lui remettre le procès-verbal de la seule observation recueillie.

J'ai rencontré Mr Le Maire de Raucoules qui m'a donné les éléments de décision de la CCAF ainsi que les quelques problèmes qu'il a rencontré pendant le délai courant jusqu'à la décision définitive du Conseil Général.

1-4 Dossier de l'enquête

Le dossier comprend :

- La délibération du Conseil Général en date du 22 octobre 2012 portant sur les dispositions réglementaires applicables à la réglementation des boisements et reboisements.
- Le rapport environnemental du projet rédigé par le cabinet Joubert.

- Les plans généraux de la commune détaillant les différentes zones de boisement proposé par la CCAF.
- La liste des parcelles cadastrales classées par propriétaire.
- Un registre des délibérations.
- L'Avis de l'autorité environnementale.

La qualité des documents et notamment celle des plans fournis qui détaillent chaque secteur , délimitent chaque parcelle et donnent par couleurs son classement par zone sont d'une aide et d'une facilité qui permettent au public de comprendre facilement les propositions de la CCAF.

1-5 Publicité de l'enquête

Les avis d'enquête ont été publiés à deux reprises par deux journaux différents (la Tribune et la Gazette) joints en annexe au dossier.

L'affichage conforme aux normes définies a été effectué sur chacun des lieux concernés. Des photos sont jointes en annexe au dossier.

1-6 Ouverture et Clôture de l'enquête

Conjointement avec Mr Le Maire j'ai ouvert le registre d'enquête a la disposition du public. A la fin de l'enquête j'ai clos et signé le registre qui a reçu une seule observation.

1.7 Déroulement de l'enquête

L'enquête a été ouverte au public du 10 Novembre au 11 Décembre 2014 et a été accessible durant les heures d'ouverture de

la mairie .L'ensemble des documents et notamment les plans de découpage des différentes zones sont restés à la disposition du public.

Chapitre 2 : Recueil des informations

Une seule remarque écrite a été portée sur le registre d'enquête.

Deux personnes sont venues consulter le dossier afin d'avoir des précisions sur le contenu de l'enquête.

Chapitre 3 : Analyse des informations

Remarques écrites

Mr MASCLET Jérôme :

Mr Mascllet souhaite reboiser en feuillus la parcelle A1 002 qui est une parcelle en zone interdite.

En fait il ne s'agit pas de la parcelle A1 002 mais de la parcelle B1 002 et Mr Mascllet n'est pas le propriétaire mais Mlle GIRINON Séverine Marie-Pierre. Je propose à la CCAF de ne pas retenir cette demande, en effet cette parcelle est située dans une zone interdite compte tenu de la proximité d'un cours d'eau et de bâtiments en ruines mais dont l'un d'eux est aujourd'hui utilisé .

Fait à Blavozy *le 16/12/14*

Le Commissaire enquêteur



Jacques Chandés

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE

COMMUNE DE RAUCOULES

CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

Enquête relative au projet de réglementation des boisements et reboisement dans la commune de RAUCOULES

- 1-Le projet proposé par la CCAF de Raucoules est un projet qui préserve l'équilibre nécessaire entre les terrains agricoles et les terrains boisés (47 et 44°/).
- 2-Les objectifs poursuivis en équilibre des exploitations agricoles et protection de l'espace naturel et des sites sont pris en compte.
- 3-Les marges de recul de 7 mètres notamment pour les résineux, permettent une gestion équilibrée des ressources en eau. Cependant il sera opportun de veiller à ce que cette marge soit bien respectée afin que la pousse des branches ne vienne pas perturber cette décision.
- 4-Le projet aura un impact paysager positif notamment par le fait d'interdire le boisement des parcelles non boisées proche des villages.

5-Je recommanderais de mettre en place en lien entre le Conseil Général et la commune un dispositif permettant de suivre les différents projets en définissant les modalités des déclarations.

6-La présentation du dossier et notamment la qualité des plans, leur repérage facile des différentes zones, la reconnaissance des parcelles avec leurs numéros, accompagnés de la liste alphabétique des propriétaires permettent un travail de qualité et surtout une facilité d'explications et de compréhensions auprès du public. Cet aspect traduit une volonté de transparence appréciée par les différents interlocuteurs.

Avis motivé du Commissaire enquêteur :

Le Commissaire enquêteur émet un **avis favorable à l'utilité publique du projet** tel que décrit dans le dossier.

Fait à Blavozy le 16/12/14

Le Commissaire enquêteur



Jacques Chandés